



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

catastrophes naturelles

Question au Gouvernement n° 3164

Texte de la question

SOLIDARITÉ AVEC LES ALPES-MARITIMES

M. le président. La parole est à M. Christophe Castaner, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Christophe Castaner. Monsieur le ministre de l'intérieur, permettez-moi d'évoquer à mon tour les inondations qui ont frappé les Alpes-Maritimes.

Si le bilan matériel est lourd, le bilan humain est, lui, dramatique. Au moins vingt personnes ont perdu la vie et je tiens ici, au nom de toute la représentation nationale, à témoigner notre soutien et notre solidarité à leurs proches, à leurs familles. Ce terrible décompte endeuille la France.

Pour y faire face, les habitants se sont mobilisés, parant au plus urgent. Notre rôle d'élus est de faire converger toutes les forces solidaires et tous les moyens disponibles pour assister les personnes si durement touchées par la perte d'un commerce, d'une maison ou d'un proche.

Immédiatement, le Président de la République et vous-même êtes allés rencontrer les populations sinistrées pour leur témoigner le soutien de toute la nation. Avec le président du conseil départemental, Éric Ciotti, et le député-maire de Nice, Christian Estrosi, nous étions à vos côtés. Je tiens ici à associer tous mes collègues parlementaires et le président de la région Michel Vauzelle, présent lui aussi, qui ont témoigné leur soutien. C'est notre devoir, dicté par les valeurs de la République, que de nous mobiliser face à pareille situation.

C'est pourquoi, comme vous l'avez indiqué, le Président de la République devrait déclarer l'état de catastrophe naturelle demain, à l'issue du Conseil des ministres. Un fonds de soutien est d'ores et déjà mis en place. La région et le département débloqueront un fonds d'urgence, à hauteur de 9 millions d'euros. Il va falloir du temps pour que la situation s'apaise. Mais c'est par notre action que nous ramènerons l'espoir.

Monsieur le ministre de l'intérieur, il faut agir. Pour pallier l'urgence, certes, mais aussi pour que demain, face à la multiplication des risques naturels, conséquence évidente du dysfonctionnement climatique, nous puissions améliorer la sécurité des femmes et des hommes qui payent aujourd'hui quarante ans de bétonisation accélérée.

En 1970, il y avait 10 000 agriculteurs dans les Alpes-Maritimes ; ils ne sont plus aujourd'hui que 770.

N'est-il pas temps d'avoir une approche globale, au-delà des communes et des départements, pour protéger nos populations, comme nous l'avons fait pour le Rhône après les inondations de 2003 ?

Monsieur le ministre de l'intérieur, pouvez-vous nous dire ce que l'État met en œuvre pour venir en aide à ce

territoire et à ses habitants, et pour préparer l'avenir ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Vous étiez vous-même présent, monsieur Castaner, avec les élus de la région, aux côtés du Président de la République de la République dimanche dernier pour apporter le témoignage de votre solidarité à tous ceux que le drame qui s'est produit dans les Alpes-Maritimes avait endeuillés et frappés.

Je veux de nouveau rendre hommage aux services de l'État qui sont intervenus, aux services départementaux d'incendie et de secours, dont les sapeurs-pompiers ont accompli un travail absolument remarquable avec beaucoup de courage et une grande promptitude.

Vous me demandez quelle est l'action de l'État. Permettez-moi de la résumer en quelques mots : elle est forte, elle est lisible et elle a vocation à se déployer dans le temps.

Premièrement, nous avons été très rapidement sur site, avec des moyens très conséquents en appui de ceux des collectivités locales. Vous avez pu vous-même constater l'efficacité de l'intervention de l'État dans ces moments particuliers. La secrétaire d'État chargée de la famille, de l'enfance, des personnes âgées et de l'autonomie, Laurence Rossignol, était hier dans la maison de retraite de Biot pour continuer l'accompagnement de l'État et témoigner de sa solidarité à l'égard de ceux que l'événement avait durement frappés.

Deuxièmement, l'objectif est de procéder rapidement à l'indemnisation des victimes de ce drame. C'est la raison pour laquelle, dès demain, l'arrêté reconnaissant l'état de catastrophe naturelle sera pris. Je demande aux compagnies d'assurance de procéder au versement des avances le plus rapidement possible. En outre, nous mettons en place le fonds « Calamités nationales » dans les meilleurs délais pour indemniser les collectivités locales.

Enfin, comme vous le soulignez à juste titre, nous sommes confrontés à des événements climatiques de plus en plus nombreux, de plus en plus violents et pas toujours prévisibles. Cela suppose, en termes de mobilisation des moyens de l'État et des collectivités locales, des procédures d'alerte mais aussi des retours d'expérience. Il faut tirer toutes les conclusions de ces événements. C'est ce que nous ferons avec la ministre de l'écologie, Ségolène Royal, et l'ensemble des ministres concernés. Nous indiquerons dans les jours qui viennent les dispositions que nous entendons prendre. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Christophe Castaner](#)

Circonscription : Alpes-de-Haute-Provence (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3164

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2015](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 octobre 2015](#)